



# ANIMATIONS ET INFOS

## Recensement 2023

Vous n'avez pas encore répondu au questionnaire de recensement ? Il n'est pas trop tard, consultez la notice remise et répondez dès maintenant en ligne, ou faites vous aider par l'agent recenseur.



## Se remettre en forme après les fêtes

Vendredi 27 janvier à 19h00

En lien avec la commune, un villageois « coach sportif » vous propose de participer gratuitement à une présentation des points essentiels pour conserver tout au long de l'année une bonne forme physique, ainsi qu'une alimentation équilibrée. **Vendredi 27 janvier à 19h00 - salle de la mairie (gratuit et sans inscription).**



## Marche aux flambeaux

Dimanche 12 février

Après 3 ans sans marche, l'association « Les 800 ans de Saint Ludan » organise sa traditionnelle marche aux flambeaux entre la chapelle de St Ludan à Hipsheim et le lieu de la mort de St Ludan (chapelle à l'entrée de Nordhouse). Le 12/02 au crépuscule à la chapelle St Ludan d'Hipsheim.

## La biodiversité d'Ichtratzheim

Vendredi 24 février à 20h00



Un animateur de la Ligue de Protection des Oiseaux LPO, vous propose de découvrir gratuitement le monde merveilleux des oiseaux, ainsi que toutes les actions que chacun peut réaliser chez lui pour favoriser la biodiversité. L'animation sera suivie par une présentation de photos animalières de la biodiversité d'Ichtratzheim. **Vendredi 24/02 à 20h00 dans la salle de la mairie (gratuit et sans inscription).**

## LE BON VIVRE : ce qui a changé au quotidien depuis 2020



**Un espace public mieux sécurisé, adapté aux mobilités douces et aux piétons**

Création de « Zones de rencontre » à 20km/h, rue du Château à 30km/h, chemins partagés,...



**Un espace public source de nouvelles rencontres**

Bistrot de villages, nouvelles manifestations associatives en extérieur,...



**De nouvelles animations communales pour se rencontrer**

Plus d'animations, un nouveau site internet avec l'agenda des animations,...



**Une Police Municipale au service de votre sécurité**



**Le Faubourg est rajeuni**

Des accès sécurisés pour les riverains et entreprises, des bouchons régulés hors de l'agglomération, ...



**1200 Poids Lourds en moins chaque jour sur la D83**

Moins de PL qui s'engouffrent dans nos rues et les bloquent, la circulation sur la D83 est allégée, ...

**Ichtratzheim n°1 dans le Bas-Rhin des villages où il fait bon vivre (catégorie des moins de 500 habitants)**



**La fibre optique est disponible**



**Plus de solidarité**

Aide à l'Ukraine, 28.900€ pour les associations du village, distribution de masques COVID, cagnotte suite à l'incendie de l'été 2021,..



**Suppression de lignes aériennes**



**Partage de l'histoire et de la mémoire collective**

80 ans des « Malgré-nous », l'abris de tranchée, l'histoire du village, noms des rues en alsacien, ...



**Noël authentique**

## L'AVENIR A DÉJÀ COMMENCÉ : notre territoire s'adapte



### Nos déchets sont mieux valorisés

Tri des biodéchets, extension des consignes de tri, les contrats communaux en 100% biogaz, arrêté municipal de lutte contre les dépôts sauvages,...



**Préserver la biodiversité**  
Atlas communal de la biodiversité, lutte contre les espèces invasives, distribution de semences, nichoirs, actions de sensibilisation,...



### Le verger de la biodiversité

Aménagement en cours de l'entrée du village



### Protéger notre eau

Préserver sa qualité (pesticides,...), prévenir les sécheresses, infiltration de l'eau de pluie dans le sol, subvention de 50€ pour des récupérateurs d'eau de pluie, interconnexion de notre réseau d'eau,...

### Le végétal à la base de la vie

Développement des espaces végétalisés et des prairies sauvages en cours à plusieurs emplacements



### Pouvoir continuer à se loger

4 permis de construire en cours dans la commune pour la création de 20 nouveaux logements



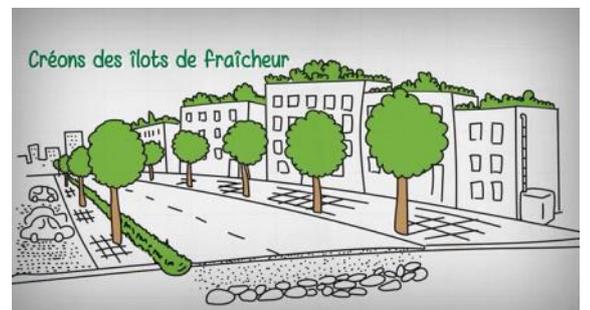
### Anticiper l'évolution démographique

Recensement 2023 en cours, intégration de la loi sur la Zéro Artificialisation Nette, +41% de villageois depuis 2014,...



### Se préparer à la multiplicité des crises

Sécheresse, inondation, accident technologique, ... le Plan Communal de Sauvegarde est réalisé (défini l'organisation et les moyens communaux en cas de crise majeure), sensibilisation aux risques majeurs,...



### Faire de la nature notre alliée

Végétalisation des toits plats de la mairie, naturation de la cour d'école, développement du végétal dans l'espace urbain,...

# HISTOIRE

## Le régime spécifique des cultes en Alsace-Moselle et l'église d'Ichtratzheim

**C'est quoi le « Concordat » ?** : Le concordat de 1801 est un traité entre la République française (Napoléon Bonaparte) et le Saint-Siège (pape Pie VII) réglant les relations entre la France et l'Église catholique suite à la révolution française de 1789. Ce régime entré en vigueur en 1802, « reconnaît » et organise les cultes catholique, protestant (luthérien et réformé) et israélite. Les curés, pasteurs, rabbins,... sont rémunérés par l'État.

**Pourquoi ce régime est encore applicable en Alsace-Moselle ?** : Ce régime n'a été abrogé ni par l'annexion allemande en 1871, ni par le retour de l'Alsace-Moselle à la France en 1919. Dans le reste de la France, une loi promulguée en 1905 (alors que l'Alsace était allemande), sépare les Eglises de l'Etat et proclame la liberté de conscience.

**Qui gère les édifices des cultes dits « reconnus » ?** Des établissements publics du culte (et non des associations) ont en charge les immeubles nécessaires à l'exercice du culte, que ces édifices soient leur propriété ou qu'ils appartiennent aux communes. L'établissement public en charge de l'administration de la paroisse catholique se nomme la « fabrique », et est régie par les règles d'un décret du 30 décembre 1809 encore applicable aujourd'hui.

**Qui finance les frais de l'église d'Ichtratzheim ?** Conformément au décret de 1809, tous les frais d'entretien, réparation, grosse réparation, reconstruction, assurances,... sans distinction entre l'intérieur (cloche, horloge, chaufferie, ...) ou l'extérieur du bâtiment (murs, façades, toiture,...), sont à la charge de la fabrique d'Ichtratzheim.

**Comment la commune d'Ichtratzheim soutient la fabrique ?** Les collectivités peuvent, de manière facultative, soutenir les établissements publics du culte via le vote de subventions. En 2021 et 2022, le conseil municipal d'Ichtratzheim a par exemple alloué 16.000€ de subvention à la fabrique (2x 1.500€, et 13.000€ pour financer plus de 37% de l'investissement pour la cloche). La com com, via le Maire, a alloué par subvention 3.000€ à la fabrique, et la CEA 4.000€.

**Que se passe t'il si la fabrique n'a plus les ressources suffisantes ?** Le décret de 1809 prévoit que la fabrique doit alors soumettre son budget à l'évêque et au conseil municipal (en justifiant de l'insuffisance de ses ressources). La commune prend alors en charge les frais nécessaires mais assure, en qualité de financeur principal, la direction des travaux à la place de la fabrique. Ces dépenses de la commune sont soumises au code des marchés publics. Ce dispositif, et celui de la subvention, sont les deux cadres légaux d'une commune pour financer les édifices de culte

**Pourquoi de récentes subventions de la ville de Strasbourg aux cultes sont remises en cause par la Préfecture ?** Les subventions aux 4 cultes dits « reconnus » sont de base identifiées comme présentant un intérêt général pouvant justifier d'une subvention communale. Pour les autres cultes, ou lorsqu'il s'agit de financer des projets interculturels intégrant des cultes reconnus et non, la subvention est possible, mais la ville doit justifier au préalable de l'intérêt

## L'évolution démographique d'Ichtratzheim depuis la révolution

Dans le cadre du recensement en cours, retour sur l'évolution du nombre d'habitants à Ichtratzheim. Le recensement n'ayant lieu que tous les 5 ans, ces résultats sont « lissés » sur plusieurs années. Sommes-nous déjà 400 habitants ?

